

Affaire suivie par :
Bérénice LAPORTE
Juriste
01 82 46 21 31
berenice.laporte@societedugrandparis.fr

Monsieur François ROUSSEL-DEVAUX
Directeur Général des Services

Etablissement public territorial Paris Est
Marne et Bois
1, Place Uranie
94340 Joinville-le-Pont

Saint-Denis, le 04 janvier 2023

Recommandé N°1A 202 462 9375 2

Vos réf. : LF/MS/2022-2885

Objet : Avis de la Société du Grand Paris relatif à la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 12 décembre 2022, vous avez sollicité l'avis de la Société du Grand Paris, en qualité de personne publique associée, sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Champigny-sur-Marne.

J'ai le plaisir de vous indiquer qu'en l'état et au vu des documents transmis le projet de modification du PLU est compatible avec le projet du Grand Paris Express et n'appelle donc pas d'observation de la part de la Société du Grand Paris.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation



Pauline BOUCHAYER
Directrice juridique

0061
Reçu le
09 JAN. 2023
Territoire - Paris Est